



## **RÈGLEMENT 1 (2021) – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE JOUR, L’HEURE ET L’ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON**

Article 1 – Les séances publiques du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson se tiennent habituellement le dernier lundi de chaque mois. Ces séances auront lieu à la salle d’assemblée\* (C101) du 1925, avenue Brookdale, à Dorval, et commenceront à 19 h 30.

**\*EXCEPTIONNELLEMENT, EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES SÉANCES POURRONT AVOIR LIEU VIRTUELLEMENT DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES APPLICABLES. DANS CE CAS, UN AVIS PUBLIC AFFICHÉ SUR LE SITE INTERNET FOURNIRA LE LIEN POUR ACCÉDER À LA SÉANCE VIRTUELLE.**

Article 2 – La nécessité de tenir une séance en juillet est à déterminer, à la discrétion du Conseil des commissaires. Ce dernier peut convoquer toute séance extraordinaire au cours de l’année scolaire conformément à l’article 163 de la Loi sur l’instruction publique.

Article 3 – Pour l’année scolaire 2021-2022, les dates de séance du Conseil seront les suivantes :

<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Lundi 30 août</b>	<b>Lundi 31 janvier</b>
<b>Lundi 27 septembre</b>	<b>Lundi 21 février (exception)</b>
<b>Lundi 25 octobre</b>	<b>Lundi 28 mars</b>
<b>Lundi 29 novembre</b>	<b>Lundi 25 avril</b>
<b>Lundi 20 décembre</b>	<b>Lundi 30 mai</b>
	<b>Lundi 27 juin</b>